

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DIÉNAVY**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois décembre, à vingt heures, se sont réunis, dans la salle des fêtes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD, Maire de Diénay, dûment convoqués le 29 novembre 2021.

Membres présents : Mesdames Marianne GOBERT, Marie-Jeanne HUGUENIN, Joëlle MASSON, Stéphanie DALLO, et Messieurs André LIOTARD, Jean-Paul DIOTTE-FERNET et Julien CONRAUX,

Membres absents:

Sandrine LENEUF, pouvoir à Marianne GOBERT

Daniel BOUILLER, pouvoir à André LIOTARD

Anne-Charlotte MICHAMBLÉ, pouvoir à Marie-Jeanne HUGUENIN

Sylvain MARTEL

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance

Un scrutin a eu lieu, a été désignée secrétaire de séance: Madame Marianne GOBERT

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2021.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu.

Voté à l'unanimité

N° 27-2021 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL A LA COMMUNE DE VILLECOMTE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention de mise à disposition de matériel en faveur de la commune de Villecomte (il s'agit du véhicule Kangoo, de la remorque et de la tondeuse autoportée John Deere)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Accepte les termes de cette convention
2. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la commune de Villecomte ainsi que tout document relatif à cette décision.

Voté à l'unanimité

N° 28-2021 OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le budget primitif pour intégrer la vente de terrain à M. et Mme TIXIER.

Le Conseil Municipal, après étude et réflexion décide de modifier le budget ainsi :

Investissement recettes 2118 (040) : + 19.00€
Investissement recettes 192 (040) : + 611.00€

Fonctionnement dépenses 675(042) : + 19.00€
Fonctionnement recettes 676(042) : + 611.00€

Voté à l'unanimité.

N° 29-2021 OBJET : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) RELATIVE AU CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE A USAGE MULTIPLE (SUM):

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la CAO relative à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la SUM :

3 cabinets ont transmis une offre, le groupement dirigé par TOPOÏEIN STUDIO a été retenu.

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide :

1. de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la SUM au cabinet TOPOÏEIN STUDIO, les honoraires s'élèvent à 12.00 % du coût de l'opération estimée à 275.000,00 € HT
2. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Voté à l'unanimité

Questions et informations diverses :

Noël des enfants :

Sur proposition de Stéphanie DALLO, les enfants du village sont invités à venir retirer leurs cadeaux (cadeaux pour les enfants jusqu'à 11 ans et bons d'achat pour les collégiens) à la salle des fêtes le samedi 18 décembre entre 10h et midi auprès du Père Noël.

Illumination du village :

La pose des illuminations aura lieu demain samedi 4 décembre à partir de 8 heures, Monsieur le Maire invite chaleureusement l'assistance à venir nombreuse prêter main forte.

Poteaux incendie :

La société IS-TP procédera au contrôle des poteaux incendie (mesure de débit) courant du mois de décembre.

Éoliennes :

Monsieur le Maire indique que la société Valéco avait été informée de ce qu'aucune suite ne serait donnée à la proposition de Promesse de Bail Emphytéotique.

Composteurs :

Joëlle MASSON informe de la prochaine pose des composteurs en partenariat avec le SMOM. Une inauguration réunira les familles désireuses de participer ainsi que toute personne intéressée.

Collecte de sapins :

Joëlle MASSON propose de collecter les sapins de Noël afin de les broyer sur la plate-forme communale. Cette collecte se fera le mercredi 12 janvier 2022 au matin.

Renouée du Japon :

Joëlle MASSON attire l'attention sur la présence de cette plante envahissante au bord de la rivière. Il conviendra, après conseils du SITIV, d'agir au printemps pour tâcher de l'éradiquer.

Monsieur le Maire
André LIOTARD

